

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-200088383-20210210-2021_01-BF



Rapport d'Orientation Budgétaire



2021

Comité syndical - mercredi 10 février 2021

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

I – PREAMBULE

- A. Avant-propos - analyse rétrospective des éléments financiers
- B. R.O.B – rappel de ses objectifs et situation contextuelle du PETR

II - ACTIONS DEMARREES EN 2020 (AVEC IMPACT EN 2021)

- A. Projet de territoire
- B. Conseil de développement territorial
- C. Projet de coopération LEADER – EVAL
- D. Etude de faisabilité pour la création d'un outil de développement durable (dont Parc Naturel Interrégional)
- E. Promotion des producteurs locaux (action 2020)
- F. Etude d'opportunité de connexion d'une voie cyclable (adopté en 2020)

III -PROPOSITIONS D' ACTIONS ET SERVICES SPECIFIQUES

- A. Programme Européen LEADER
- B. Mobilité - analyse impact/opportunités des gares en milieu rural dans le Grand Beauvaisis
- C. Santé - déploiement d'une action sur les enjeux de la santé mentale
- D. Services en milieu rural - test, analyse
- E. Questionner le territoire et son identité – une manière d'aborder la prochaine candidature LEADER à travers un œil extérieur (reportage photo)

IV – ADMINISTRATION GENERALE

- A. Ressources humaines et masse salariale
- B. Synthèse des orientations budgétaires
- C. Engagements pluriannuels
- D. Gestion de la dette
- E. Investissement

I - PREAMBULE

A. AVANT-PROPOS - ANALYSE RETROSPECTIVE DES ELEMENTS FINANCIERS

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Beauvaisis est situé dans le département de l'Oise et compte 178 812 habitants (source INSEE au 01/01/2019). Il regroupe 216 communes et 4 EPCI :

- La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- La Communauté de Communes de l'Oise Picarde
- La Communauté de Communes du Pays de Bray
- La Communauté de Communes de la Picardie Verte

Le PETR a installé son premier exécutif le 18 mars 2019. L'analyse rétrospective suivante ne présente que l'exercice 2020 (seule année civile pleine de référence).

1. Composition des charges de fonctionnement

Composition des charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	2020	Part charges 2020
Charges à caractère général	144 219,20 €	46,1%
Charges de personnel	164 881,15 €	52,7%
Autres charges de gestion courante	3 903,19 €	1,2%
Charges financières	- €	0,0%
Charges exceptionnelles	- €	0,0%
TOTAL	313 003,54 €	100%

*Hors report et virement à section d'investissement

Les **charges de personnel** constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement avec près de **53%**. Les charges à caractère **général** sont assez proches de celles de personnel, il est à noter que **70%** du 011 est constitué de prestations de services et études et recherches comprenant les missions de bureaux d'étude, le remboursement du salaire de la chargée de mission PNIR qui travaille sur 2 sites mais est embauchée par notre partenaire le PETR du Pays de Bray.

2. Composition des produits de fonctionnement

Composition des produits de fonctionnement

Produits exceptionnels	2020	Part produits 2020
Atténuations de charges	- €	0%
Dotations, participations	369 139,03 €	96%
<i>LEADER</i>	155 652,58 €	40%
<i>Région</i>	60 000,00 €	16%
<i>Départements</i>	4 134,00 €	1%
<i>Cotisations des membres</i>	149 352,45 €	39%
Autres produits de gestion courante	207,97 €	0%
Produits exceptionnels (legs APGB)	15 000,00 €	4%
TOTAL	384 347,00 €	100%

Les dotations sont globalement composées comme suit :

- 40% des cotisations des membres,
- 56% de de subvention d'action,
- 4% exceptionnel (don et legs de l'APGB).

Bien qu'il y ait une **recherche constante de subventions** sur les projets portés par le pôle territorial (culture de la recette), le poids des cotisations conserve une réelle importance dans le budget du PETR. Cela s'explique notamment par :

- le fait que les subventions ne couvrent pas toutes les dépenses (assiette éligible), ni la TVA, ni les dépenses administratives ; par ailleurs, il y a toujours un reste à charge (part d'autofinancement) à apporter sur un projet.
- un effet de seuil ou de taille critique. La plupart des frais fixes sont quasiment incompressibles.

3. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est un sujet de grande importance pour le PETR qui rencontre deux situations particulières :

- structure nouvelle, donc qui part de 0€,
- des demandes de subventions payées a posteriori (délai long, à très long pour les fonds européens qui constituent 40% du total des recettes.

En octroyant un don et legs au PETR en 2019, 2020 et 2021 et également une avance de trésorerie conséquente de 120.000,00€ au PETR en 2019, l'APGB a permis et continue de jouer le rôle de tampon, sans quoi, le pôle territorial ne pourrait « lancer » la machine. La clôture de l'APGB (dont dévolution patrimoniale au PETR) va assurer le besoin en trésorerie du PETR pour 2020 qui est en relative phase de croissance.

4. Investissement

Les charges d'investissement ont été faibles en 2020 (8.912,00 € environ). En effet, ces dernières ne concernent uniquement l'achat de matériel informatique, des logiciels, des téléphones ainsi que la garantie pour les locaux. Le PETR est une « petite » structure à vocation principale de réaliser des missions d'ingénierie, donc la section d'investissement ne servira qu'à accompagner l'augmentation des effectifs ou renouveler le parc. Les amortissements sont plutôt à court terme sur ces investissements.

B. R.O.B – RAPPEL DE SES OBJECTIFS ET SITUATION CONTEXTUELLE DU PETR

1. Rappels des objectifs du R.O.B

Selon la loi du 6 février 1992 et notamment ses articles 11 et 12 du CGCT, les communes de plus 3500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations général du budget. Le PETR dépendant également du CGCT a également cette obligation.

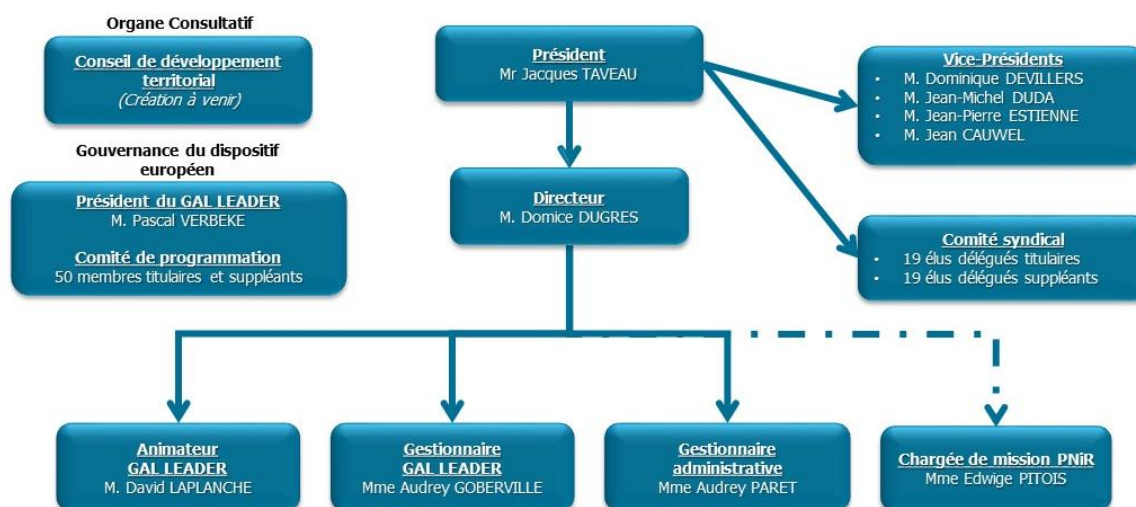
Le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document présenté sous la forme d'un rapport qui statue de l'état des orientations budgétaires d'une collectivité. Il permet d'adapter le budget d'une collectivité locale grâce à des évolutions prévisionnelles concernant ses dépenses et ses

recettes. Il s'agit de présenter à travers ce document les différents sujets sur lesquels le PETR est amené à intervenir au cours de l'année 2021 pour le territoire et ses quatre membres.

2. Situation contextuelle du PETR

Le pôle territorial a vu son exécutif renouvelé de moitié au cours de l'année 2020. Les élections de septembre ont conduit à une nouvelle présidence et un bureau profondément renouvelé. Après avoir été créé il y a moins de 24 mois, c'est presque un deuxième départ pour le PETR. Nous partons avec une nouvelle équipe pour 6 ans au moment où les maires et élus d'intercommunalités démarrent un nouveau mandat.

ORGANIGRAMME DU PETR



II - ACTIONS DEMARREES EN 2020 (AVEC IMPACT EN 2021)

Autant 2019 était une année de création et de lancement du syndicat mixte, autant l'année 2020 aura été marquée par le début d'une crise sanitaire historique (et toujours d'actualité). Le COVID-19 a fortement impacté les activités professionnelles mais a contraint aussi à reporter les élections (municipales, intercommunales) et par voie de conséquence, le renouvellement de l'exécutif du PETR. Cette situation a nécessairement eu des conséquences dans le déroulement des actions programmées pour 2020.

A. PROJET DE TERRITOIRE

Ce projet aurait dû être terminé dans le courant de l'année 2020. Le cabinet doit présenter un projet de scénario le 10 février prochain, et doit en faire une déclinaison avec des actions opérationnelles. Ce projet sera soumis pour avis en conférence des maires, au conseil de Développement Territorial, aux services de l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Départemental. In fine, une convention territoriale sera ratifiée.

La mission assurée par le cabinet SEMAPHORES est aboutie à environ 75%. Les sommes qui restent à régler en 2021, représentent 25 445 € et dont 92% sont dédiées au bureau d'Etudes et seront rattachées au budget 2020.

Tableau financier - PROJET DE TERRITOIRE

DEPENSES		RECETTES	
Pour mémoire payé ou rattaché sur l'exercice 2020			
Etude	56 737,50 €	PRADET	25 000,00 €
		Autofinancement	31 737,50 €
Sous-total	56 737,50 €	Sous-total	56 737,50 €
BP 2021			
Plaquettes	2 000,00 €	Autofinancement	2 000,00 €
Sous-total	2 000,00 €	Sous-total	2 000,00 €
TOTAL	58 737,50 €	TOTAL	58 737,50 €

B. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

La création d'un Conseil de Développement Territorial est une obligation inscrite dans les statuts du PETR (art 5-12) et d'une manière générale pour tout établissement public de plus de 50.000 habitants. Au sein du Grand Beauvaisis, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et le PETR sont concernés par cette obligation. Pour éviter d'éventuelles redondances, les deux structures ont convenu de créer un conseil commun. Ce dernier devrait voir le jour au premier trimestre 2021.

Le budget proposé ci-dessous, correspond à une somme « minimale forfaitaire » qui devrait permettre de « faire tourner » le conseil.

Budget prévisionnel de dépenses de l'action Conseil de Développement territorial

DEPENSES		RECETTES	
Frais administratifs, impression, réception	500,00 €	Autofinancement	500,00 €
TOTAL	500,00 €	TOTAL	500,00€

C. PROJET DE COOPERATION LEADER – EVAL

Le programme LEADER « impose » de réaliser une évaluation de fin de parcours permettant de démontrer une analyse objective de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement (SLD). Pour ce faire, un projet de coopération entre 7 GALs picards est proposé, il consiste en la réalisation d'une étude par un prestataire extérieur de **novembre 2019 à juin 2022**. Cette évaluation reposera sur une analyse et un état des lieux partagé à l'échelle des 7 GALs partenaires (projet de coopération) mais aussi sur une analyse spécifique à chaque GAL. Un des objectifs consiste en la proposition de recommandations et préconisations dans un soucis d'amélioration continue du Programme LEADER. Ces informations nous seront essentielles si le territoire souhaite renouveler sa candidature pour la future programmation LEADER 2021-2027. L'action concernée va se déroulé en partie sur l'année 2021 mais les dépenses liées au prestataire seront rattachées au budget 2020 et le temps agent pour le suivi de l'action est « englobé » dans la mission de suivi LEADER générale.

EVALUATION FIN DE PARCOURS - Tableau de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Pour mémoire payé ou rattaché sur l'exercice 2020			
Prestataire	12 360,00 €	Subvention LEADER	8 571,42 €
		Autofinancement	3 788,58 €
TOTAL	12 360,00 €	TOTAL	12 360,00 €

D. ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (DONT PARC NATUREL INTERREGIONAL)

Le PETR du Grand Beauvaisis s'est associé au PETR du Pays de Bray en Octobre 2019 pour analyser l'intérêt de la mise en œuvre d'un outil de développement durable commun aux deux territoires, et pourquoi pas un Parc Naturel Interrégional.

La relation, au regard de la forme du marché lancé en 2019 et du partenariat (PETR du Pays de Bray), est apparue risquée aux yeux des Autorités de Gestion de Normandie et des Hauts-de-France. Après une annulation, un nouveau marché a été lancé le 16/10/2020, le prestataire a été retenu le mois suivant.

Le tableau ci-dessous indique la partie budgétaire du projet (versant Oise). Il comprend les dépenses et recettes réalisées en 2020 plus les flux qui s'y rattachent. Par ailleurs il recense

les éléments budgétaires concernant uniquement le BP 2021, conformément à la ventilation des crédits de paiement votée (délibération N°12 du 2020-10-07).

Etude du Parc Naturel Interrégional : Budget prévisionnel sur l'exercice 2021 (versant Oise)

DEPENSES		RECETTES	
Pour mémoire payé ou rattaché sur l'exercice 2020			
Prestations de services	23 919,22 €	Subventions	37 163,00 €
Etude de faisabilité PNR	8 574,00 €		
Frais divers	789,06 €	Autofinancement	2 922,20 €
Sous-total	33 282,28 €	Sous-total	40 085,20 €
BP 2021			
Etude faisabilité	34 296,00 €	Subventions	33 352,36 €
Prestations de services	16 167,00 €	Autofinancement	10 307,72 €
Sous-total	50 463,00 €	Sous-total	43 660,08 €
TOTAL	83 745,28 €	TOTAL	83 745,28 €

E. PROMOTION DES PRODUCTEURS LOCAUX (ACTION 2020)

La carte a été éditée à 10.000 exemplaires et a reçu plutôt un avis positif. Les EPCIs et territoires l'ont bien relayé (site internet, journal local...) et pas moins de 8 articles ou mentions dans la presse locale ont été recensés. A ce jour, 40% des cartes ont été distribuées, une campagne de diffusion est prévue (commerces, entreprises, etc...) lorsque les règles sanitaires le permettront.

Le travail de collecte pour créer la base de données a permis de capitaliser de l'information précise et qualitative sur les circuits courts, ceci couplé avec tous les dossiers accompagnés financièrement sur les circuits de proximité (dont vente à la ferme, transformations ...) et le projet d'étude de PNIR qui démarre, font qu'il serait probablement opportun de continuer dans cet axe. Quelles suites donner ? Plusieurs possibilités :

- Actualiser la carte, la faire paraître en version interactive.
- Développer une action pour mettre en lien les EPCIs sur les enjeux de production alimentaire de proximité (échanges de bonnes pratiques...)
- Soutenir le soutien aux initiatives locales (via LEADER)
- Mieux connaître l'état du marché de la production alimentaire locale en Grand Beauvais (à destination des porteurs de projets souhaitant se développer, se diversifier...).

➔ Pas de proposition budgétaire, une action pourra être initiée au cours de l'année 2021 et fera l'objet d'une inscription en Décision Modificative.

F. ETUDE D'OPPORTUNITE DE CONNEXION D'UNE VOIE CYCLABLE (ADOPTÉ EN 2020)

Les conditions n'étaient pas réunies en 2020 pour initier le projet d'étude préalable sur l'opportunité technique et financière de réalisation d'une voie douce qui relierait Beauvais à Amiens (continuité de la coulée verte).

Les enjeux liés à la mobilité et notamment sur des aspects supra-territoriaux font partis des missions du PETR. Il ne figure pas dans les priorités d'actions souhaitées par les élus en 2021, le projet est donc reporté. D'autres maîtrises d'ouvrage sont susceptibles de se positionner également.

III – PROPOSITIONS D' ACTIONS ET SERVICES SPECIFIQUES

Les nouvelles actions proposées pour l'année 2021 tiennent compte de l'état d'avancement du projet de territoire qui sera finalisé au premier trimestre 2021.

A. PROGRAMME EUROPEEN LEADER

Au 31/12/2020, 4 projets ont été soutenus par le Programme LEADER avec une subvention moyenne de 30 000 € par projet. Grâce au réabondement accordé par le Conseil Régional des Hauts-de-France (744 000€), nous pouvons aujourd'hui poursuivre ce programme dynamique qui demeure un levier du développement territorial.

Malgré une année 2020 particulière, nous rencontrons et accompagnons toujours de nombreux porteurs de projet sur le territoire. Nous gagnons en visibilité auprès des acteurs du territoire, grâce à plusieurs actions (communication ciblée, ateliers d'écriture et de présentation du Programme LEADER, comités techniques élargis, rôle d'« ambassadeurs » des membres du comité de programmation, implication des partenaires institutionnels du territoire (enveloppes de cofinancement public des projets par les EPCI membres)... Ce contexte nous contraint cependant à une adaptation de nos méthodes de travail (interdiction des rassemblements, confinements, réunions à distance, consultations écrites...). Nous proposons donc de nous doter d'outils nous permettant de poursuivre le programme (matériel de visioconférence...).

Nous savons officiellement que l'actuelle période de programmation est prolongée pour une période de 2 ans et avons donc la possibilité de programmer des projets jusqu'au 31/12/2022.

Nos objectifs pour l'année 2021 sont donc de :

- Poursuivre la dynamique existante : Eductour des projets LEADER, visites de projets, Assemblée Générale, atelier d'aide au montage des dossiers...
- Maintenir une certaine fréquence de programmation : Comités techniques élargis, comités de programmation chez les porteurs...
- Evaluer et anticiper la future programmation : Poursuivre l'évaluation finale du Programme LEADER. A ce titre, un stagiaire pourrait être recruté. Sa principale mission serait d'évaluer la programmation LEADER avec pour objectifs une vision et des données essentielles à une éventuelle prochaine candidature LEADER pour la période 2023-2027.

Ci-dessous, les différentes dépenses prévisionnelles liées à la mise en œuvre du Programme LEADER sur le territoire pour l'année 2021 :

- Frais salariaux et de déplacements
- Frais de réception et de communication

- Dépenses matérielles

L'ensemble des dépenses liées au fonctionnement du GAL LEADER sont couvertes à hauteur de 80% de l'ensemble des dépenses éligibles hors taxes. Le reste (20% des dépenses éligibles ainsi que la TVA) est à la charge du PETR.

LEADER - Animation 2021

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	79 115,94 €	Subvention LEADER	83 472,75 €
Animation, fonctionnement	29 110,00 €	Auto-financement	24 753,19 €
TOTAL	108 225,94 €	TOTAL	108 225,94 €

Le prévisionnel de l'animation de l'équipe LEADER en 2020 s'élevait à environ 91k€. Les frais salariaux ont augmenté (de 74k€ à 79k€) dus au recrutement d'un stagiaire sur 6 mois plus la valorisation du salaire d'un agent. Les dépenses d'animation augmentent quant à elles d'environ 12k€ (dont 10k€ prévus pour l'assemblée générale LEADER organisée 1 an/2).

B. MOBILITE - ANALYSE IMPACT/OPPORTUNITES DES GARES EN MILIEU RURAL DANS LE GRAND BEAUVAISIS

Avant-propos : il semble qu'une action spécifique autour des enjeux ferroviaire émane d'un besoin exprimé par un ou plusieurs EPCIs membre et qu'elle rencontre un certain consensus, sous toute réserve d'adoption et de finalisation du projet de territoire.

Avec la mise en application de la loi L.O.M, les **Régions** vont établir des **contrats opérationnels de mobilité** avec les **AOM** locales (EPCIs) au sein de bassins de mobilité.

Le **transport ferroviaire** représente à la fois un **enjeu structurant** de **l'aménagement du territoire** en milieu rural et également un mode de **transport collectif, peu émissile en GES** (Gaz à effet de Serre).

Dans ce nouveau paysage institutionnel concernant le déploiement de la mobilité en Région, le projet propose d'aborder le atouts / impacts / opportunités du train, notamment et spécifiquement des gares en milieu rural du Grand Beauvaisis (Bacouël – Breteuil embranchement - CCOP, Abancourt - CCPV, Sérifontaine - CCPB).

L'objectif est de donner aux AOM locales des arguments, un discours commun basé sur une analyse à l'échelle d'un bassin de vie et ainsi permettre de mieux défendre leur intérêt au sein de l'espace régional. Cette action vise donc en priorité les gares pré-citées, en lien avec la gare de Beauvais, comme continuité naturelle (notamment de la ligne Serqueux – Abancourt – Beauvais) vers Paris et Creil.

L'action visera à analyser plusieurs axes :

1. **Les gares « rurales » en Grand Beauvaisis et dans son environnement**
 - Analyse quantitative (flux de voyageurs), importance et évolution du flux
 - Analyse qualitative (quels usages, pour quels usagers)
2. **Les besoins et spécificités pour chaque gare étudiée**
3. **Cadencements et besoins identifiés en terme d' « optimisation »**

- Rabattement vers les gares et multimodalité

Le projet serait, pour tout ou partie, réalisé par un bureau d'étude spécialisé sur ces questions et enjeux. Une enquête auprès des usagers pourra être menée.

Le projet intégrera toutes les parties prenantes au projet (EPCIs, SMTCO, Région, Département, ADEME). Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt TENMOD (Territoires de Nouvelles Mobilités Durables) porté par France MOBILITE, ce projet pourrait être co-financé (pré-dossier de réponse à l'appel à projet à rendre pour le 15/04).

Tableau financier - ETUDE MOBILITE (ENJEU FERROVIAIRE EN MILIEU RURAL)

DEPENSES		RECETTES	
Projet global 2021 - 2022 (Autorisation d'engagement)			
Etude (prestataire)	40 000,00 €	AMI France Mobilité (hypothèse 40% du HT)	17 333,33 €
Autres dépenses (dont suivi administratif en interne)	10 000,00 €	Autofinancement	32 666,67 €
TOTAL	50 000,00 €	TOTAL	50 000,00 €
BP 2021 (crédit de paiement)			
Etude (démarrage 30%)	12 000,00 €	Co-financement	6 000,00 €
Autres (50%)	5 000,00 €	Autofinancement	11 000,00 €
TOTAL	17 000,00 €	TOTAL	17 000,00 €

Le chiffrage de cette étude sera à affiner tant concernant le montant et la typologie des dépenses que sur les recettes. En considérant un dépôt de dossier constitué en fin de premier semestre, avec lancement d'un marché, l'étude pourrait être entamée à 30% sur l'année 2021. Avant le lancement de cette action, il sera recherché la maximisation des subventions pour mener ce projet (*une subvention serait possible au SMTCO lorsque tous les EPCIs du Grand Beauvaisis seront AOM et adhérents en faisant la demande par délégation).

C. SANTE - DEPLOIEMENT D'UNE ACTION SUR LES ENJEUX DE LA SANTE MENTALE

Avant-propos : il semble qu'une action spécifique autour des enjeux de la santé mentale émane d'un besoin exprimé par un ou plusieurs EPCIs membre et qu'elle rencontre un certain consensus, sous toute réserve d'adoption et de finalisation du projet de territoire.

Premiers constats :

- 2 CLS en cours sur le territoire (CAB, CCPV) -> éléments de diagnostics, constats et enjeux déjà mis en exergue dont une partie est probablement transférable à l'échelle du bassin de vie Gd Beauvaisis
- Analyse de la donnée existante – (diagnostics réalisés pour les 2 CLS, étude ARS, SDAASP...)
- Un enjeu qui malheureusement se heurte à l'actualité (conséquence avec la situation engendrée par le COVID sur la population), mais aussi des sujets de société (situation de mal-être professionnel, Burn-out...).

Proposition de démarche (à affiner et à confirmer):

1/ travail préalable

- Enquête avec les collectivités portant un CLS (CAB & CCPV) pour une remontée des besoins identifiés
- Collectage des premières perceptions auprès CCPB et CCOP 2/ Compilation des retours, premier benchmark et:
- Analyse de la donnée existante – (diagnostics réalisés pour les 2 CLS, étude ARS, SDAASP...)
- Travail de définition d'une action avec les élus (travail en commission et avec les acteurs spécialisés (Hôpital, ordres des médecins psychiatriques, acteurs relais....)

2/ Déploiement opérationnel (2022 ?)

- **Mission d'observation** plus approfondie (que la phase d'analyse préalable) où il s'agira de réaliser des diagnostics afin de mieux déterminer les besoins de la population, et de mieux connaître les ressources locales en matière de santé mentale.

Et/ou

- Mise en place d'une **mission d'amélioration** de la prévention et de l'accès aux soins et aux droits. La question d'un-e animateur-riche de la démarche se posera par la suite.

➔ Pas d'imputation budgétaire proposée pour cette action sur l'exercice comptable 2021, la mission va principalement consister en du temps agent internalisé, qui pourra éventuellement être épaulé par un service civique ou stagiaire au deuxième semestre.

D. SERVICES EN MILIEU RURAL -TEST, ANALYSE

L'action propose d'amener sur la "place du village" des services - commerces- restauration pour les communes (cible <500 hab) qui n'en ont plus ou presque en version mobile (ex: stand croix rouge, pôle emploi, pizzaiolo, atelier numérique, potentiellement vaccin anti-covid, autres services privés...) et consiste en le déploiement d'une tournée matérialisée par un évènementiel / jour / commune.

L'idée est de créer sur un après midi, un espace de services au plus près des territoires et une action de vie en milieu rural.

Présentation du projet:

- Organiser une tournée de 16 dates (soit 4 / EPCI du PETR) sur la période Juin - Juillet de cette année (environ 3 évènements/semaine).
- Sélection des communes pouvant être faite sous forme d'un appel à projet ou par prescription de chaque intercommunalité.
- Le prestataire fait remonter un questionnaire auprès du public et des professionnels présents, qui, une fois consolidée, deviendra une vraie étude d'impact basée sur des éléments empiriques.

Budget prévisionnel du projet Ville à Joie

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		
Prestation pour 16 dates	23 734,00 €	28 480,80 €	Subvention LEADER	26 706,00 €
Etude, analyse données	4 880,00 €	5 856,00 €	Subv autres	5 000,00 €
Communication	1 000,00 €	1 200,00 €	Auto-financement	7 599,30 €
Salaire et charges (1/2 ETP sur 3 mois)		3 768,50 €		
TOTAL		39 305,30 €	TOTAL	39 305,30 €

E. QUESTIONNER LE TERRITOIRE ET SON IDENTITE – UNE MANIERE D'ABORDER LA PROCHAINE CANDIDATURE LEADER A TRAVERS UN ŒIL EXTERIEUR (REPORTAGE PHOTO)

Avant d'entamer une nouvelle candidature au programme LEADER (courant de l'année 2022) qui sera constituée d'éléments techniques (bilan 2014-2020, objectifs souhaités par les élus en termes de stratégie, besoins des territoires.....

L'action propose de *questionner le territoire autrement* – en toile de fond, l'idée est de **réfléchir collectivement** autour de la **question d'identité collective – qu'est-ce qui fait territoire ?**

Qu'est-ce qui **rassemble les gens et les territoires** (culturellement, paysagèrement, socialement....) ou ce **qui les distingue ou les différencie ?**

Le projet prendrait la forme d'un **reportage photographique** avec un œil extérieur qui aborde ces questions à travers la matière photographique et dont serait tiré une exposition, suivie d'un débat sur les questions identitaires, de territorialité, d'appartenance collective.....

Tableau financier - QUESTIONNER LE TERRITOIRE VIA UN REPORTAGE PHOTO

DEPENSES		RECETTES	
Projet global 2021 - 2022 (Autorisation d'engagement)			
Prestation photographe (inclus salaire à raison de 3 semaines/mois pendant 6 mois, indemnité kilométrique, hébergement)	17 500,00 €	LEADER	24 195,20 €
Exposition (tirage 30 exemplaires + soirée 2,5k€)	6 000,00 €	Autofinancement	5 804,80 €
Edition livre	6 500,00 €		
TOTAL	30 000,00 €	TOTAL	30 000,00 €

BP 2021 (crédit de paiement)			
Photographe (septembre à décembre)	11 300,00 €	LEADER	9 000,00 €
		Autofinancement	2 300,00 €
TOTAL	11 300,00 €	TOTAL	11 300,00 €

L'exposition pourrait être ensuite itinérante (milieu scolaire, mairies, associations, EPHAD.....). Afin de garder une trace, les photos pourraient être éditées dans un livre. Le budget ci-dessus propose une première mission du photographe à 70% de sa prestation globale, le reste se déroulera en 2022.

IV – ADMINISTRATION GENERALE

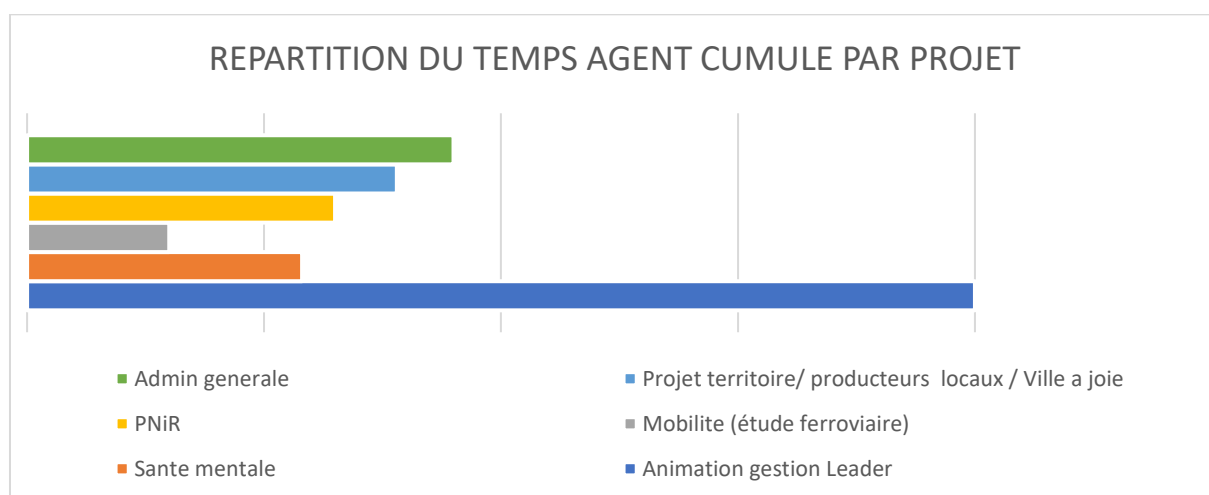
A. RESSOURCES HUMAINES ET MASSE SALARIALE

Deux demandes d'aide au financement de poste ont été déposés en 2019 et 2020 au titre de la PRADET sur le poste de directeur. Une troisième et dernière demande de 30 K€ sera portée en 2021 pour une dépense éligible de 60 K€.

DEPENSES		RECETTES	
Coût poste interne - ETP 1 an	60 000,00 €	Subvention Région Hauts-de-France - Autofinancement PETR	30 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €	TOTAL	60 000,00 €

La répartition de la masse salariale concerne l'ensemble de l'équipe, à savoir 4 agents contractuels représentant deux femmes et deux hommes (un directeur, un animateur Leader, une gestionnaire Leader, une gestionnaire administrative).

La répartition ci-dessous montre le temps agent disponible pour chaque projet (y compris administration générale). Sans surprise, le programme Leader, avec 2 ETP et un renfort ponctuel via un stagiaire, monopolise le plus de temps cumulé. Le reste est partagé avec 2 agents + la chargée de mission PNIR à ½ temps sur le Grand Beauvaisis. Le recrutement d'un service civique permettra d'épauler certaines missions.



MASSE SALARIALE

Le montant total de la masse salariale prévisionnel s'élève, pour 2021, **d'un peu plus de 180.000€** (soit une augmentation par rapport à la DM 2020 -> 165 k€). Cette situation

s'explique par le recrutement d'un stagiaire et d'un service civique au cours de l'année + provision sur l'augmentation des charges salariales et patronales.

La masse salariale du Pays est subventionnée à hauteur de 52% (majoritairement par des fonds européens et Région). On constate une légère baisse par rapport à 2020 (58%). Cela reste relativement élevé si on intègre dans la masse salariale les postes administratifs.

B. SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des actions présentées dans le R.O.B en intégrant l'ensemble des dépenses prévisionnelles sur l'année 2021 (sous réserve de validation du projet de territoire).

Tableau financier de synthèse des orientations budgétaires sur la base des actions décrites ci-dessus

DEPENSES		RECETTES			
		Chap	Art		
Salaires et charges	183 530,00 €	002		Résultat de fonctionnement reporté	22 000,00 €
		74		DOTATIONS, PARTICIPATIONS	342 990,00 €
			7471	ETAT	6 000,00 €
Actions (études et recherches, prestations de service)	126 157,60 €		7472	Région (dont LEADER - Europe)	183 788,00 €
			7473	Département	3 000,00 €
Fonctionnement - administration générale	71 778,61 €		74751	Cotisations membres	150 202,00 €
Virement à la section d'investissement	113,36 €	75		Autres produits de gestion courante	10,00 €
Opérations ordre de transfert entre sections	2 034,33 €	77		Produits exceptionnels	65 000,00 €
CAF	46 386,10 €				
TOTAL	430 000,00 €			TOTAL	430 000,00 €

Sous réserve des montants définitifs du don et legs, du report et des subventions.

**Il est estimé une reprise d'environ 22 K€ sur les comptes de l'année 2020*

***La cotisation dédiée aux membres du pôle territorial s'élève dans cette configuration à 150 202 €, ce qui représente **un coût de 0.84 € / habitant (arrondi au centime)**.*

Pour mémoire, l'appel à cotisation de 2020 s'élevait à 0,8352 € par habitant.

Calcul des cotisations prévisionnelles dédiées aux membres

	Cotisations prévisionnelles	% population	Montant
2021	CAB	58,48	87 833,00 €
	CCPV	18,88	28 363,00 €
	CCOP	12,17	18 272,00 €
	CCPB	10,48	15 734,00 €
	TOTAL	100	150 202,00 €

C. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les projets Etude gare et reportage photographique font l'objet d'un engagement pluriannuel se terminant en 2022. Le projet CLSM n'a pas d'incrémentation budgétaire en 2021 mais se prolongera jusque 2022. Le projet PNIR, quant à lui, à démarrer en 2019 et se terminera dans le courant de cette année.

D. GESTION DE LA DETTE

Le PETR n'est concerné par aucun emprunt pour l'année 2021.

E. INVESTISSEMENT

La section d'investissement du pôle territorial concerne des dépenses liées à l'administration générale de la structure. Il s'agit en l'état de dépenses dites incorporelles relatives au parc informatique et d'accessibilité au réseau.

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	Dotations, fonds divers, réserves	465,67 €
		Virement de la section de fonctionnement	113,36 €
		Opérations ordre de transfert entre sections	2 034,33 €
TOTAL	2 500,00 €	TOTAL	2 500,00 €

Les recettes dotations et fonds sont la part récupérable de FCTVA (taux forfaitaire de 16,404%)